

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 22 JUIN 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 25 juin 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 16 juin 2015

N° 2015-64

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme Nathalie MERAND-DELERUE

OBJET

CREATION D'EMPLOIS DIVERS
DANS LES ECOLES – ANNEE
SCOLAIRE 2015-2016

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-57), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et aux emplois saisonniers occasionnels, il convient de créer les divers emplois nécessaires pour assurer, au cours de l'année scolaire 2015-2016, la surveillance et l'animation des différents temps périscolaires (restaurants d'enfants, ateliers éducatifs « Déclics », études et garderies).

Le nombre des enfants fréquentant ces services nécessite l'ouverture de 170 postes d'animateurs en charge de la surveillance et de l'animation de ces différents temps périscolaires :

- la pause méridienne incluant le temps du repas,
- les ateliers éducatifs « Déclics »,
- les garderies périscolaires,
- les études surveillées.

Ces agents interviendront en complément des agents permanents de la Ville affectés sur ces missions.

Ces services sont rémunérés au moyen d'indemnités fixées dans le respect des taux horaires maximaux arrêtés par Monsieur le Préfet du Rhône en application du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 modifié par le décret n° 92-1062 du 1^{er} octobre 1992 et de l'arrêté du 11 janvier 1985. En application de ces dispositions et par rapport séparé, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux horaires applicables à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2015 et 2016, fonctions 251 et 255E.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

la création des postes dans les écoles, pour l'année scolaire 2015/2016, permettant d'assurer la surveillance des restaurants d'enfants, des études et garderies périscolaires et l'animation des ateliers éducatifs « Déclics ».

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 26 juin 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET